

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. BROME-MISSISQUOI
VILLAGE D'ABERCORN**

À la séance ordinaire du Conseil Municipal tenue le 7 août 2023 sont présents Madame la conseillère Margaret Lefebvre-Macey, Messieurs les conseillers Éric Bissonnette, Bernard Carey, Bernard Guilbault siégeant sous la présidence de Monsieur le maire Guy Favreau, présent, et formant quorum selon des dispositions du Code municipal.

Monsieur Roger Labrecque était absent de la rencontre.

Monsieur Pierre Dionne, Directeur général, est aussi présent et note les minutes.

Dix (10) citoyens assistent à la séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire Guy Favreau constate le quorum et ouvre la séance du Conseil à 19h02.

2. DÉROGATION MINEURE des Lots 5 095 351 et 351 Claybank

Questions du public.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 104-08-2023

IL EST PROPOSÉ par Éric Bissonnette,

APPUYÉ par Bernard Guilbault,

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté en y ajoutant les points suivants :

9.6 ACCEPTATION DE LA RECOMMANDATION DU CCU POUR LE P.I.I.A. AU 62, THIBAULT SUD

12.1 PLANTATION D'ARBUSTES SUR LES BUTES DU BASSIN D'ÉPURATION

ADOPTÉE à l'unanimité

4. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAL

4.1 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUILLET 2023

RÉSOLUTION 105-08-2023

IL EST PROPOSÉ par Margaret Lefebvre-Macey,

APPUYÉ par Éric Bissonnette,

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE à l'unanimité

5. CORRESPONDANCE

6. ADMINISTRATION

6.1 COMPTES À PAYER ET DÉJÀ PAYÉS RÉSOLUTION 106-08-2023

IL EST PROPOSÉ par Bernard Carey,

APPUYÉ par Bernard Guilbault,

ET RÉSOLU que les listes suivantes soient adoptées :

- Journal des Déboursés, liste no 442 au montant de : 41 050,05\$
- Rapport des Salaires de juillet 2023 : 13 744,40\$
- Journal des Achats en lot no. 855 : 49 802,23\$

ADOPTÉE à l'unanimité

6.2 RM 110-2023, SYSTÈMES D'ALARME INTRUSION RÉSOLUTION 107-08-2023

ATTENDU les pouvoirs conférés par le *Code municipal*;

ATTENDU QUE le *Conseil* désire réglementer l'installation et le fonctionnement des systèmes d'alarme sur le territoire de la municipalité;

ATTENDU QU'il est nécessaire de remédier aux problèmes provoqués par le nombre élevé de fausses alarmes;

ATTENDU QUE la Sûreté du Québec, dans le cadre de sa politique de gestion, portera assistance au fonctionnaire désigné par le *Conseil* municipal en regard de sa mission de maintenir la paix, l'ordre et la sécurité publique;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance du 3 juillet 2023,

IL EST PROPOSÉ par Éric Bissonnette,

APPUYÉ par Bernard Guilbault,

ET RÉSOLU d'adopter le règlement no. **RM 110-2023**, concernant les systèmes d'intrusion,

ADOPTÉE à l'unanimité

6.3 RM 220-2023, COLPORTAGE RÉSOLUTION 108-08-2023

ATTENDU les pouvoirs conférés par le *Code municipal*;

ATTENDU QUE le *Conseil* désire assurer la paix, l'ordre, le bien-être général et l'amélioration de la qualité de vie des citoyens de la municipalité;

ATTENDU QUE le *Conseil* désire, à cet effet, réglementer le colportage dans les limites de la municipalité;

ATTENDU QUE la Sûreté du Québec, dans le cadre de sa politique de gestion, portera assistance au fonctionnaire désigné par le *Conseil* en regard de sa mission de maintenir la paix, l'ordre et la sécurité publique;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance du 3 juillet 2023,

IL EST PROPOSÉ par Bernard Guilbault,

APPUYÉ par Bernard Carey,

ET RÉSOLU d'adopter le règlement **RM 220-2023** concernant le colportage.

ADOPTÉE à l'unanimité

**6.4 RM 330-2023, CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT
RÉSOLUTION 109-08-2023**

ATTENDU les pouvoirs conférés par le *Code municipal*;

ATTENDU QUE le *Conseil* désire assurer la paix, l'ordre, le bien-être général et l'amélioration de la qualité de vie des citoyens de la municipalité;

ATTENDU QUE le *Conseil* désire, à cet effet, réglementer le colportage dans les limites de la municipalité;

ATTENDU QUE la Sûreté du Québec, dans le cadre de sa politique de gestion, portera assistance au fonctionnaire désigné par le *Conseil* en regard de sa mission de maintenir la paix, l'ordre et la sécurité publique;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance du 3 juillet 2023, que le présent règlement soit adopté comme suit:

IL EST PROPOSÉ par Margaret Lefebvre-Macey,

APPUYÉ par Bernard Carey,

ET RÉSOLU d'adopter le règlement **RM 330-2023**, concernant la circulation et le stationnement:

ADOPTÉE à l'unanimité

**6.5 RM 410-2023, CONTRÔLE DES ANIMAUX
RÉSOLUTION 110-08-2023**

CONSIDÉRANT QUE le Code de la sécurité routière accorde aux municipalités différents pouvoirs réglementaires en matière de contrôle de la *Circulation* ;

CONSIDÉRANT QUE le Code municipal autorise les municipalités à adopter des règlements concernant les *Chemins Publics* et les *Places Publicques* ;

CONSIDÉRANT les dispositions de la Loi sur les compétences municipales ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à la refonte et à la mise à jour des dispositions concernant la *Circulation*, le stationnement et la sécurité publique applicables sur le territoire de la *Ville* ;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance du 3 juillet 2023, que le présent règlement soit adopté comme suit:

IL EST PROPOSÉ par Bernard Carey,

APPUYÉ par Bernard Guilbault,

ET RÉSOLU d'adopter le règlement **RM 410-2023**, concernant le contrôle des animaux,

ADOPTÉE à l'unanimité

**6.6 RM 460-2023, LA PAIX, L'ORDRE ET LES NUISANCES
RÉSOLUTION 111-08-2023**

CONSIDÉRANT les pouvoirs conférés par les articles 4 et 59 de la *Loi sur les compétences municipales*, le *Code municipal*;

CONSIDÉRANT QUE le *Conseil* désire adopter un règlement concernant le contrôle des animaux;

CONSIDÉRANT QUE la Sûreté du Québec, dans le cadre de sa politique de gestion, portera assistance au *Représentant Désigné* par le *Conseil* municipal en regard de sa mission de maintenir la paix, l'ordre et la sécurité publique;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance du 3 juillet 2023,

IL EST PROPOSÉ par Margaret Lefebvre-Macey,

APPUYÉ par Éric Bissonnette,

ET RÉSOLU d'adopter le règlement **RM 460-2023**, concernant la paix, l'ordre et les nuisances,

ADOPTÉE à l'unanimité

**6.7 RM 660-2023, COMMERCE DE REGRATTIER
RÉSOLUTION 112-08-2023**

ATTENDU les pouvoirs conférés par le *Code municipal*;

ATTENDU que le *Conseil* désire réglementer le commerce de *Regrattiers*, de *Prêteur sur Gages*, de bijoutier et de tout marchand achetant ou vendant des bijoux, des montres ou autres biens mobiliers d'une personne autre qu'un commerçant en semblable matière sur le territoire de la municipalité;

ATTENDU que la Sûreté du Québec, dans le cadre de sa politique de gestion, portera assistance au fonctionnaire désigné par le *Conseil* municipal en regard de sa mission de maintenir la paix, l'ordre et la sécurité publique;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance du 3 juillet 2023, concernant le commerce de regrattier,

IL EST PROPOSÉ par Bernard Carey,

APPUYÉ par Bernard Guilbault,

ET RÉSOLU d'adopter le règlement **RM 660-2023**, concernant le commerce de regrattier.

ADOPTÉE à l'unanimité

**6.8 366-2023, ENTENTES RELATIVES À DES TRAVAUX MUNICIPAUX
RÉSOLUTION 113-08-2023**

ATTENDU QUE la Municipalité du village de Abercorn désire revoir ses règlements concernant la construction d'infrastructure ;

ATTENDU QUE la Municipalité du village de Abercorn désire se prévaloir des dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme afin de régir les ententes relatives à des travaux municipaux;

ATTENDU QUE le conseil désire ainsi établir clairement les conditions relatives à l'exécution des travaux municipaux ;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance du 3 juillet 2023,

IL EST PROPOSÉ par Éric Bissonnette,

APPUYÉ par Bernard Guilbault,

ET RÉSOLU d'adopter le règlement concernant **366-2023**, les ententes relatives à des travaux municipaux.

ADOPTÉE à l'unanimité

**6.9 LOCATION DE TERRAIN DE STATIONNEMENT LOT 5 905 434
RÉSOLUTION 114-08-2023**

IL EST PROPOSÉ par Bernard Carey,

APPUYÉ par Margaret Lefebvre-Macey,

ET RÉSOLU que cette entente a pour but de payer un loyer au propriétaire de l'Église St-Simon pour l'utilisation de son stationnement pour les visiteurs de l'Hôtel de ville d'Abercorn et le Parc Shepard :

QUE les utilisateurs de l'Église auront priorités sur l'utilisation du stationnement;

QUE les utilisateurs du stationnement devront se conformer à la réglementation municipale interdisant le stationnement de nuit;

QUE le propriétaire demeure responsable de l'entretien du gazon;

QU'en retour la municipalité versera la somme de 2 300\$ pour l'année 2023 et 2 300\$ pour l'année 2024;

ADOPTÉE à l'unanimité

6.10 LE 9-1-1 DE NOUVELLE GÉNÉRATION RÉSOLUTION 115-08-2023

CONSIDÉRANT QUE le 9-1-1 de prochaine génération est un service d'urgence à l'ère des nouvelles technologies qui améliorera le système d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE BELL a été nommé par le CRTC comme étant le fournisseur de service de télécommunication responsable de l'intégration du 9-1-1 de prochaine génération au Québec;

IL EST PROPOSÉ par Éric Bissonnette,

APPUYÉ par Bernard Guilbault,

ET RÉSOLU de donner notre accord pour que nos citoyens soient desservis par ce nouveau réseau et confirmer que notre centre d'urgence, en l'occurrence CAUCA, sera conforme aux spécifications, directives, critères de déploiement, exigences de sécurité, exigences d'interconnexion et modalités de protection des renseignements exigés par BELL.

ADOPTÉE à l'unanimité

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8. HYGIÈNE DU MILIEU

9. AMÉNAGEMENT URBANISME & DÉVELOPPEMENT

9.1 DÉPÔT DU RAPPORT DE L'INSPECTEUR JUILLET 2023

9.2 ASSISTANCE TECHNIQUE LOT 6 427 007 RÉSOLUTION 116-08-2023

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal désire se prévaloir d'aide à la prise de décision ;

CONSIDÉRANT l'offre de service de FNX-INNOV datée du 26 juillet 2023 ;

IL EST PROPOSÉ par Margaret Lefebvre-Macey

APPUYÉ par Bernard Guilbault,

ET RÉSOLU d'accepter l'offre de service de FNX-INNOV en date du 26 juillet 2023 ayant pour objet l'assistance technique pour le Lot 6 427 007 au montant de 5 000\$ plus taxes et de retirer la ligne : "négociation et préparation des documents requis pour la signature du protocole d'entente" à l'annexe F.

ADOPTÉE à l'unanimité

**9.3 ASSISTANCE TECHNIQUE THIBAUT NORD
RÉSOLUTION 117-08-2023**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal désire se prévaloir d'aide à la prise de décision ;

CONSIDÉRANT l'offre de service de FNX-INNOV datée du 26 juillet 2023

IL EST PROPOSÉ par Éric Bissonnette,
APPUYÉ par Margaret Lefebvre-Macey,

ET RÉSOLU d'accepter l'offre de service de FNX-INNOV en date du 26 juillet 2023 ayant pour objet l'assistance technique, projets immobiliers au montant de 5 000\$ plus taxes et de retirer la ligne : "négociation et préparation des documents requis pour la signature du protocole d'entente" à l'annexe F.

ADOPTÉE à l'unanimité

**9.4 DÉROGATION MINEURE LOT 5 095 351, 91 THIBAUT SUD
RÉSOLUTION 118-08-2023**

CONSIDÉRANT les commentaires reçus des citoyens,

CONSIDÉRANT QUE le projet de s'approcher de la rue augmente entre autres un risque de dommages lors du déneigement, le propriétaire dégage la municipalité de toute poursuite en dommages;

IL EST PROPOSÉ par Bernard Guilbault,
APPUYÉ par Bernard Carey,

ET RÉSOLU d'approuver la dérogation mineure pour le Lot 5 095 351;

ADOPTÉE à l'unanimité

**9.5 DÉROGATION MINEURE LOT 351 CLAYBANK
RÉSOLUTION 119-08-2023**

CONSIDÉRANT les commentaires reçus des citoyens,

IL EST PROPOSÉ par Margaret Lefebvre-Macey,
APPUYÉ par Éric Bissonnette,

ET RÉSOLU d'approuver la dérogation mineure pour le Lot 351 Claybank;

ADOPTÉE à l'unanimité

**9.6 ACCEPTATION DE LA RECOMMANDATION DU CCU POUR LE P.I.I.A. AU 62,
THIBAUT SUD
RÉSOLUTION 120-08-2023**

CONSIDÉRANT les recommandations du CCU (Résolution 23-005);

IL EST PROPOSÉ par Éric Bissonnette,
APPUYÉ par Bernard Carey,

ET RÉSOLU d'accepter la recommandation du CCU.

ADOPTÉE à l'unanimité

10. VOIRIE – TRAVAUX PUBLICS

11. LOISIR CULTURE ET PATRIMOINE

12. VARIA

12.1 PLANTATION D'ARBUSTES SUR LES BUTES DU BASSIN D'ÉPURATION RÉSOLUTION 121-08-2023

CONSIDÉRANT l'intention du Conseil municipal d'embellir et faciliter l'entretien des butes du bassin d'épuration;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de se préparer pour avoir un estimé des coûts pour le Budget 2024;

IL EST PROPOSÉ par Bernard Carey,
APPUYÉ par Éric Bissonnette,

ET RÉSOLU de former un comité pour la recherche de recommandation de produits et de budget:

1. 2 personnes du Groupe Permaculture;
2. 2 citoyens intéressés au projet;
3. 1 membre du Conseil municipal, en l'occurrence Bernard Guilbault;
4. Le directeur général;

ADOPTÉE à l'unanimité

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE RÉSOLUTION 122-08-2023

IL EST PROPOSÉ par Bernard Carey,
APPUYÉ par Bernard Guilbault,

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée à 20h20.

ADOPTÉE à l'unanimité

RATIFICATION,

Pierre Dionne,
Directeur général

Guy Favreau,
Maire

Je, Pierre Dionne, directeur général, certifie par la présente qu'il y a des fonds suffisants pour les dépenses décrites dans les résolutions mentionnées ci-dessus.